

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2013

Présents : C.FROMONT, J-P.THORAL, J-Y BOUCHUT, P.PIECHON, A.CARRA, F.BROSSE, M. PIEGAY, C.CROZIER,

Absents excusés : E. CARRA, François DIAZ, Franck MARDUEL.

Absent non excusé : C.GONCALVES.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre 2013 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Christèle CROZIER

Attribution des prix aux lauréats du concours des maisons fleuries année 2013

Anthony Carra nous fait le résumé de la visite et des échanges avec le jury de Chaussan.

Les prix attribués sont répartis en trois catégories.

Les lauréats désignés sont :

Maisons avec jardin :

1. Thérèse BONNIER ;
2. Bénédicte GUILLON ;

Balcons fleuris :

1. Francia BRALY ;
2. Thérèse RAYNARD ;

Fermes ou anciennes fermes :

1. Marie Jo RUIILLAT ;
2. Valérie GATINEAU ;

Anthony Carra propose de conserver les mêmes dotations que l'année passée.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour conserver les mêmes prix que l'an dernier, à savoir, 40€ pour les premiers de chaque catégorie et 20€ pour les seconds ; ainsi qu'une composition fleurie pour tous les inscrits au concours non primés.

Droit de place

Le marchand ambulant de pizzas demande à la commune l'autorisation de s'installer 2 fois par semaine sur la place de l'église en lieu et place d'une fois par semaine. Par une ancienne délibération, le tarif avait été fixé à 110€ par an pour un déballage une fois par semaine.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour fixer le tarif à 110€ par an par jour d'occupation du domaine public ainsi que pour octroyer un deuxième droit de place à la personne concernée le dimanche soir.

Lancement d'un marché pour étude géologique dans le cadre du PLU

Le porter à connaissance de l'Etat sur les risques de mouvements de terrains, nous oblige à lancer une étude. La DDT a précisé que le PLU ne peut être poursuivi sans cette étude de mouvements de terrain et de constructibilité. Lancer cette étude permettra d'en connaître le coût.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à lancer le marché pour mener cette étude sous forme d'une procédure adaptée (Article 28 du Code des marchés publics) et de signer toutes les pièces s'y rapportant.

Rectificatif de la délibération du 2 mars 2013 : autorisation de signer les actes de vente

Le notaire demande une rectification de numéro de parcelle sur la seconde page de ladite délibération pour acquisition immobilière de la Maison Bourriquant (faute de frappe relative au numéro de cadastre).

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour la rectification de cette délibération.

Décisions modificatives

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles des opérations du budget investissement de l'exercice 2013 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article opération	Montant	Article opération	Montant
Travaux à l'école	D- 2031-231	- 51 365 €	D-21568-231 D-2313-231 D-2184-231	+ 693,68 € + 26 301,71 € + 6 521,61 €
Aménagement place de l'Eglise	D-2031-238	- 15 498 €	D-20422-238 D-2315-238	+ 613,76 € + 27 138,24 €
Matériel et outillage d'incendie et défense	D-21568-194	- 1 666 €	D-2313	+ 7 260,00 €
TOTAL		- 68 529 €		+ 68 529,00 €

Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision modificative.

Comptes-rendus des Commissions

***Urbanisme Jean-Yves BOUCHUT**

Les travaux relatifs à la réfection des sols souples dégradés dans la classe de Madame BLANZAT sont reportés pour les vacances de Noël.

Travaux divers :

- vitrail de l'église, les travaux de restauration prévus vont être réalisés très prochainement.
- éclairage du clocher, les spots à leds de mise en valeur du clocher qui se sont avérés défectueux vont être changés aux frais du fournisseur.

Le technicien du SYDER a demandé la mise en place provisoire d'un nouvel éclairage à l'entrée de l'école.

Des distributeurs de savon et porte-serviettes ont été installés à l'école.

Les chauffages électriques, en remplacement des chauffages au gaz suite à la suppression de la cuve pour la réalisation des travaux d'aménagements du centre bourg, ont été installés à la Maison Paroissiale.

***Commission jeunesse, Matthieu PIEGAY**

Les effectifs des jeunes fréquentant l'Espace Jeunes ont doublé depuis cet été.

La journée Sécurité Routière du CME s'est bien déroulée.

***Commission voirie, Florent BROSSE**

L'entreprise MGB a remis en état des bouches d'évacuation d'eaux au Surgeon. Lesdites grilles d'évacuation ont été rebouchées suites aux fortes pluies du fait du non-respect de l'accotement du propriétaire des terres voisines.

Réfection de la chaussée « Chemin des Sources ».

Les enrobés pour le pont du Rely doit être réalisé le 30 octobre.

Suite au violent orage que nous avons subi ce week-end, de gros dégâts de voirie ont été constatés sur le chemin des Grandes Bruyères. Une demande de prise en charge par la COPAMO, dans le cadre de l'enveloppe des travaux d'urgence, a été faite.

Questions diverses

*La mairie de Rontalon a reçu une lettre d'information de la Commune de Saint Martin-en-Haut quant au fonctionnement de son restaurant scolaire (le document justifie les choix effectués et les tarifs appliqués).

*L'Etat a annoncé son désengagement en matière d'instruction dans le cadre des demandes d'urbanisme. A partir du 1^{er} janvier 2014, les DT ne seront plus instruites, et à partir du 1^{er} juillet 2014 ce seront les Permis de Construire. Les agents instructeurs ne seront pas remplacés.

Plusieurs solutions de remplacement sont à l'étude au niveau communautaire, et au niveau du SOL, mais la prestation d'instruction des autorisations d'urbanisme ne sera pas gratuite.

Le budget de fonctionnement 2014 s'en trouvera donc alourdi.

Dans le même temps, il est prévu une diminution des dotations de l'état pour 2014. Les communes devront faire face aux coûts engendrés par la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur le Maire nous fait part de ses inquiétudes quant à l'avenir des communes face à des charges qui demeurent fixes et des recettes qui ne cessent de diminuer.

*En 2014 les communes devront procéder à des contrôles de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public (ERP), notamment dans les écoles. Le coût d'une telle étude s'élèverait à 3500€ par bâtiment.

*Les travaux de construction de la piscine intercommunale doivent débuter d'ici la fin de l'année 2013. Quant à la réception des travaux, celle-ci est prévue approximativement pour septembre 2015.

*Commémoration de l'armistice : le 11 novembre, départ à 11H30 depuis la place de l'église.

Le Conseil prend fin à 21H45.